



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-115121>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **24-115121**

---

### Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

**Nom de l'acheteur Public :** COMMUNE DE TOUL

**Adresse :** COMMUNE DE TOUL 13 RUE DE RIGNY, 54201 Toul cedex

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 383637615

**Courriel :** [commande.publique@mairie-toul.fr](mailto:commande.publique@mairie-toul.fr)

**Adresse internet :** <http://www.toul.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://www.xmarches.fr/>

**Type de pouvoir adjudicateur :** Organisme de droit public

**Activité principale :**

Services généraux des administrations publiques

**Code NUTS :** FRF31

### Section 2 - Communication

**Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse :** <http://www.xmarches.fr/>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Par voie électronique via :** <http://www.xmarches.fr/>

### Section 3 - Description du marché

**Intitulé :** Concession de services relatifs à la programmation de spectacles et mise à disposition de la Salle de l'Arsenal à Toul

**Numéro de référence :** 2024-DDC-003

**CPV - Objet principal :** 92320000

**Type de marché :** Services

**Description succincte :** Le Concessionnaire louera la Salle de l'Arsenal à Toul pour y organiser des spectacles dans les conditions des cahiers des charges et dans le respect du règlement de

l'établissement. Le concédant confie au concessionnaire, aux risques et périls de ce dernier, la gestion de services de programmation et organisation de spectacles dans les lieux précités. Le nombre de spectacles annuel peut être variable selon les propositions et opportunités. Les dates des spectacles seront établies en concordance avec le calendrier de gestion de la salle et après avis du concédant qui se réserve la possibilité de ne pas accepter les suggestions. Le service concédé comporte notamment les missions suivantes : - L'établissement d'une programmation de têtes d'affiches et son exploitation à hauteur du nombre de dates prévu. - La gestion, l'organisation et la mise en place technique et humaine des spectacles suivant les fiches techniques produites avec naturellement l'organisation de l'accueil et de la sécurité des spectacles organisés (artistes, publics et environnement immédiat). - La découverte, la promotion, la diffusion et la programmation d'artistes de tout genre français et de stature internationale, dans un souci constant de valoriser les nouvelles tendances artistiques. Le Producteur s'engage à programmer et organiser des événements à hauteur de 6 dates minimum par saison culturelle.

### **Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :**

**Ce marché est divisé en lots :** Non

**Code(s) CPV additionnel(s) :**

**CPV - Objet principal :** 92320000

**Lieu d'exécution :**

**Code NUTS :** FRF31

**Lieu principal d'exécution ou de livraison :** La Salle de l'Arsenal 15 Av. du Colonel Pechot, 54200 Toul

**Description des prestations :** Le service concédé comporte notamment les missions suivantes : - L'établissement d'une programmation de têtes d'affiches et son exploitation à hauteur du nombre de dates prévu. - La gestion, l'organisation et la mise en place technique et humaine des spectacles suivant les fiches techniques produites avec naturellement l'organisation de l'accueil et de la sécurité des spectacles organisés (artistes, publics et environnement immédiat). - La découverte, la promotion, la diffusion et la programmation d'artistes de tout genre français et de stature internationale, dans un souci constant de valoriser les nouvelles tendances artistiques. Le Producteur s'engage à programmer et organiser des événements à hauteur de 6 dates minimum par saison culturelle.

**Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**Durée de la concession :** 12 mois à compter de la notification du marché.

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :**  
Non

### **Section 4 - Conditions de participation**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** Garanties et capacités techniques et financières (disposé de la licence entrepreneur de spectacles, ou prestataire du spectacle vivant, etc...)

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** Garanties et capacités techniques et financières (disposé de la licence entrepreneur de spectacles, ou prestataire du spectacle vivant, etc...)

**Capacité économique et financière :**

**Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation :** Oui

**Capacité économique et financière :**

**Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui**

**Informations sur les concessions réservées :**

**Marché non réservé**

**Conditions liées à la concession :**

**Conditions d'exécution de la concession :** Le concédant confie au concessionnaire, aux risques et périls de ce dernier, la gestion de services de programmation et organisation de spectacles dans les lieux précités. La Ville apportera son aide à la production, par spectacle réalisé, pour un montant qui sera défini entre les deux parties.

## **Section 5 - Procédure**

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non**

**Renseignements d'ordre administratif**

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français**

## **Section 6 - Renseignements complémentaires**

**Il s'agit d'un marché renouvelable**

**Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :** Le contrat est d'une durée d'une année, renouvelable pour une même durée par tacite reconduction 3 fois.

**Informations sur les échanges électronique :**

**La commande en ligne sera utilisée**

**La facturation en ligne sera acceptée**

**Le paiement en ligne sera utilisé**

**Informations complémentaires :** Les détails sont dans les cahiers des charges.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/10/2024**